

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 1987

Les décisions

- Demandes d'habilitation :
- 2ème cycle : 1) MST arts et communication ; 2) licence d'enseignement et d'ingénierie mathématiques.
- La maîtrise de lettres modernes sera présentée "hors quota".
- 1er cycle : DEUG sciences A à Cambrai
DEUG rénové lettres modernes.
- Demande d'accréditation : Magistère Image.
- Création du diplôme d'université : urbanisme, architecture, construction et informatique.
- Conditions de la participation de l'université au projet Tertiales.
- Approbation des décisions budgétaires modificatives.
- Approbation de conventions avec :
 - . la société de formation industrielle en productique (SOFIP) ;
 - . la fédération des négociants techniques (FENETEC) ;
 - . l'institut français de techniciens et ingénieurs de maintenance (IFTIM) ;
 - . le centre universitaire de Blida (Algérie) .
 - . la fachhochschule de Bochum (RFA).
- Déclaration des postes susceptibles d'être vacants.
- Renouvellement des représentants de l'université au conseil du CITI.
- Participation de l'université au centre d'innovation et de transfert de technologie du département du Nord.

Les demandes d'habilitation

- Second cycle

Le Conseil examine tout d'abord les demandes d'habilitation de 2ème cycle. Le Président rappelle que les universités de moins de 10 000 étudiants ne peuvent en présenter que deux. Il le regrette d'autant plus qu'il manque de nombreux enseignants dans l'académie, et qu'il serait nécessaire d'obtenir l'habilitation aux licences d'enseignement dans les disciplines déficitaires.

Le Conseil classe les demandes de la façon suivante :

- 1 - MST arts et communication (31 voix pour cette MST, 6 voix pour la licence de maths, 2 voix pour la maîtrise de droit européen).
- 2 - Licence d'enseignement et d'ingénierie mathématiques (25 voix pour cette licence, 6 voix pour la maîtrise de droit, 3 voix pour la licence d'anglais, 3 voix pour la maîtrise de lettres modernes, un bulletin nul).

En outre le Conseil mandate le Président (à l'unanimité moins une abstention) pour présenter séparément la demande "maîtrise de lettres modernes" qui peut fonctionner sans aucun moyen supplémentaire.

Ce classement a été établi après l'exposé de chaque projet par leur rapporteur : M. Machelart (MST arts et communication et maîtrise de lettres modernes), M. Barre (licence de maths), M. Lascombe (licence d'administration publique), Mme Vichy (licence d'enseignement en anglais), Mme Monsallier (maîtrise de droit européen). On notera que ce dernier projet n'a pas été déposé dans les délais fixés par la présidence ; cependant le Conseil a accepté de l'examiner. (après un vote : 3 blancs , 18 oui, 12 non).

Les renseignements et les arguments qui concernent ces demandes d'habilitations figurent d'une part dans le compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire et du conseil scientifique, d'autre part dans les documents remis à chaque conseiller.

- Premier cycle :

Le Ministère a prévu de procéder à la rénovation de 50 % des DEUG non encore rénovés en 88/89 (avec l'attribution des moyens correspondants en heures et en postes). Le Président Tison regrette que la faculté de Droit n'ait pas présenté un projet de DEUG rénové, la rénovation étant le moyen d'obtenir la création de postes pour cet institut qui a le plus faible taux d'encadrement.

En outre le Président demande à Mme Monsallier d'étudier rapidement un projet de délocalisation du DEUG de Droit pour l'antenne de Cambrai.

Est ensuite étudiée la demande de délocalisation du DEUG A au département universitaire du Cambrésis. Ce projet qui est présenté avec une demande de création de postes, répond à la volonté commune de la ville de Cambrai, de la C.C.I. et du groupe Maison Familiale de développer l'antenne universitaire avec tout d'abord l'enseignement des 2 années du DEUG sciences.

M. SOENEN rappelle que l'université a obtenu un financement important des Cambrésiens : 96 000 F en fonctionnement et 367 000 F en équipement (salles T.D.).

Cette demande de délocalisation est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

- M. MACHELART présente le projet de rénovation du DEUG lettres modernes où sont précisés les critères de pré-professionnalisation. Le projet est adopté à l'unanimité.

Accréditation d'un magistère

M. SOENEN présente le projet de magistère "IMAGE, ingénierie des systèmes : audio, vidéo, nouvelles images". Le magistère est un diplôme d'université qui doit recevoir en outre l'accréditation du Ministère... et des moyens supplémentaires. Le magistère (3 ans d'études après un 1er cycle) prend appui sur le département audiovisuel de l'institut des sciences et techniques et sur cinq laboratoires de recherche. Outre le magistère, les étudiants devront préparer simultanément un ou plusieurs diplômes nationaux : licence, maîtrise et DESS de communication audiovisuelle, DEA automatique, DEA électronique, DESS informatique et communication homme-machine.

Le Conseil de perfectionnement de la filière sera animé par le Président de SONY- FRANCE. Cette demande d'accréditation est adoptée à l'unanimité.

0 0 0

Toutes les habilitations proposées sont accompagnées de demandes de création de postes définies par les directeurs des instituts concernés.

D.U. Urbanisme, architecture, construction et informatique

Le D.U. U.A.C.I. est l'adaptation d'un projet de M.S.T. que le Ministère avait "mal perçu" signale M. Soenen. Le directeur de l'institut des sciences et techniques a donc élargi l'étude. Il est entré en relations avec le CNRS, des architectes régionaux, des universités étrangères (Louvain, Liège)... Ce D.U. permettra d'expérimenter la formation avant de la présenter à nouveau à l'habilitation. Le Conseil adopte la création à l'unanimité.

Les Tertiales et l'université

Le programme des Tertiales prévoit un ensemble d'équipements répartis sur 13 hectares situés Boulevard Harpignies à Valenciennes. Il comprendra un pôle "formations supérieures" précise M. Guillaume. Parmi les "occupants" il cite HEI, ISEN, une école de commerce de Paris, le centre de formation des CCI. Le coût de location pourrait être de 200 F hors taxes et hors charges le m2.

Devant l'imprécision des propositions de la CCI et de la ville de Valenciennes et en fonction du souhait de certains conseillers de voir l'université s'associer au projet, le Conseil adopte le texte suivant à l'unanimité :

"L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis souhaite pouvoir utiliser les installations futures des Tertiaires et participer à leur implantation et à leur fonctionnement, sous réserve de coûts raisonnables à préciser et de collaboration réelle à négocier".

Examen des D.B.M.

Sont examinées et approuvées à l'unanimité les décisions budgétaires modificatives concernant les services généraux, la formation continue à l'IUT, l'institut des sciences et techniques, l'institut des lettres, langues et arts, la bibliothèque, la médecine préventive, l'ENSI.

Subvention aux étudiants de l'ENSI

L'association des étudiants de l'ENSI présente une demande de subvention de 5 000 F pour l'organisation de conférences (ouvertes à tous les étudiants de l'Université) dans le cadre d'un séjour ski-conférences.

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 5 000 F (unanimité).

Créance irrécouvrable

La société M.B.O. à Roubaix a déposé son bilan. Le Conseil déclare irrécouvrable une créance de 9 225 F (neuf mille deux cent vingt cinq francs) correspondant à des prestations de services.

Location de locaux

La société USINOR propose de louer des locaux à l'université. Ils sont situés à Trith (anciens services centraux). Trois étages de 700 m² chacun sont disponibles aux prix d'environ 600 F le m² (taxes et charges, comprises). L'administration des Domaines estime ce prix "raisonnable" (700 m² x 600 F = 420 000 F par an). Quelle est la meilleure solution : acheter ou louer ? Le Conseil se prononcera ultérieurement.

Conventions avec ...

La SOFIP, (société créée par les cadres de Renault automation, à Denain ; elle est en relation avec l'atelier inter-universitaire de productique).

L'IFTIM, (des cadres de cet institut interviennent dans l'option maintenance de la MST productique et accueillent nos étudiants).

Le Centre universitaire de Blida (les professeurs Le Ray et D.G. Thomas de l'ISTV sont les initiateurs de cette convention).

La FENETEC (M. Deremetz précise qu'il s'agit de former les cadres technico-commerciaux d'une quinzaine d'entreprises).

La fachhochschule de BOCHUM (échanges d'étudiants de la maîtrise LEA de Valenciennes et du département économie de Bochum - stages en entreprises - reconnaissance réciproque des examens).

Ces cinq conventions sont adoptées à l'unanimité après quelques modifications (IFTIM et FENETEC). A la demande de M. Philippe, les rapporteurs de ces conventions devront envoyer le texte définitif aux conseillers.

Vacances de postes

Le Président est autorisé (unanimité) à déclarer susceptibles d'être vacants, les postes de Mme Douchez (Professeur de Droit), de M. Vandromme (Maître de Conférences ; génie mécanique ; ISTV) de M. X... (Maître de Conférences ; automatique ; ISTV). Peuvent être déclarés vacants les postes de MM. Gelin (Maître de Conférences, ISTV) et Meigniez (allocataire d'enseignement).

CITI

Renouvellement des représentants de l'université au Conseil d'Administration du CITI ; le Conseil propose MM. Mayeur, Raviart, Michel Delannoy, Millot. (adopté à l'unanimité).

Divers

- Le Département du Nord a créé un centre d'innovation et de transfert de technologie. Il propose à l'université d'être membre de son Conseil (adopté à l'unanimité). A noter l'intervention de M. Philippe qui estime comme d'autres conseillers, qu'un tel centre devrait être créé à l'échelon régional.

- M. Loquet souhaite que le Conseil, lors de sa prochaine réunion, invite fermement le Ministère à donner rapidement sa réponse sur le dossier "construction - troisième tranche". Actuellement près de 80 % des fonds nécessaires à ce programme sont disponibles (provenant essentiellement du Fonds européen de développement régional).

- Dans le cadre de l'étude du 10ème Plan, le Président rappelle que l'université doit établir son Plan quadri-annuel de développement.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Bodart, Parent, Philippe, Guillaume, Delbecq, Szymusiak.
Collège A : Mme Vichy, MM. Fiorot, Horling, Moriamez, Ravalard, Soenen, Tournier, Willaëys.
Collège B : Mmes Hippolyte, Monsallier, Melle Plaisant, MM. Del Campo, Gadron, Loquet, Nogacki, Nongaillard, Obert, Raviart, Tison.
Collège ATOS : Mmes Ameur, Cleuet, M. Balenghien.
Collège étudiant : Melle Couplet, MM. Espalieur, Féru.
Membres de droit : M. le Secrétaire Général, M. l'Agent Comptable.
Invités : MM. Gouazé, Lascombe, Machelart, Deremetz, Barre.
Excusés : M. le Recteur, M. Carpentier, M. Bataille, M. Delquignies.
Ont donné pouvoir : M. Flamme à M. Moriamez ; MM. Florent et Bourton à M. Tournier ; Mme France et M. Duez à Mme Cleuet ; M. Delaporte à M. Féru ; M. Grimaldi à M. Parent .